

# Info travaux

Décembre 2025

## Forêt domaniale de Marly

A 20 km à l'ouest de Paris, la forêt domaniale de Marly est insérée dans un paysage urbain entre Saint-Germain-en-Laye et Versailles. Ce massif de 1.749 ha est composé presque exclusivement de feuillus, où chênes et châtaigniers sont rois. La forêt domaniale de Marly est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2020-2039. Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière sur les parcelles 1, 118 et 123a situées sur les communes de Saint-Nom-la-Bretèche et L'Étang-la-Ville.

### Une coupe sélective en futaie irrégulière programmée



>> La coupe en futaie irrégulière va prélever uniquement certains arbres d'âges variés dans les parcelles, afin de favoriser la régénération naturelle de la forêt, maintenir un couvert forestier continu et garantir la sécurité du public. Ces coupes sont programmées tous les 8 à 10 ans.

#### Détails des travaux

Parcelles	1, 118 et 123a
Surface parcourue	$13,32 + 9,84 + 7,6 = 30,76$ ha concernés soit 1,76% de la surface de la forêt
Type de peuplements	Chênes sessiles et châtaigniers
Démarrage des travaux	<b>8 décembre 2025</b>
Durée du chantier	1 an (en fonction des conditions météorologiques)
Qui va couper le bois ?	Les parcelles 118 et 123a vont être coupé par un exploitant extérieur à l'ONF qui a acheter le bois sur pied la parcelle 1 sera coupé par un exploitant mandaté par l'ONF
Après cette coupe ?	La forêt se régénérera naturellement, sans plantation. La lumière créée par la coupe favorisera la croissance des jeunes arbres déjà présents.
Où va le bois prélevé ?	Triés avec soin, les bois trouvent leur destination : industrie, panneaux ou énergie en circuit court.

Durant  
l'exploitation,  
le chantier est  
interdit au  
public



>> Retrouvez toutes les informations travaux de la forêt domaniale de Marly sur [ONF.fr](http://ONF.fr)



#### Plan de la coupe

Surface concernée

